



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

15 DEC. 2022

DECISION N° 009455/ANAC/DTA/DSNAA portant
adoption de l'amendement n°1, édition 2, du Guide relatif aux
éléments indicatifs concernant la transmission des messages longs
sur le RSFTA « GUID-ANS-5119 »

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** la Constitution,
- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé ANAC ;
- Vu** le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » (ANAC) ;
- Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n° 2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des articles 7, 9 et 10 du décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n° 569/MT/CAB du 02 décembre 2014 portant approbation des Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'Aviation Civile ;

- Vu** l'Arrêté n°0030/MT/CAB du 06 aout portant approbation du Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux télécommunications aéronautiques, dénommé RACI 5004-Volume 2, Procédures de télécommunication ;
- Vu** la Décision n°02251/ANAC/DTA/DSNAA du 16 avril 2018 portant adoption de la première édition du guide relatif à la transmission des messages longs sur le RSFTA, codifié « RACI 5119 » ;
- Sur** Proposition du Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité aérienne et de la sûreté de l'aviation civile,

D E C I D E

Article 1^{er} : Objet

Est adopté l'amendement n°1, édition n°2 du guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission des messages longs sur le RSFTA « GUID-ANS-5119 ».

Article 2 : Portée de l'amendement

Le présent amendement porte sur la prise en compte de la nouvelle codification à la suite de l'adoption de la procédure de maîtrise des documents (référencement « GUID-ANS-5119 » en lieu et place de « RACI 5119 »).

Article 3 : Champ d'application

Le présent guide fournit des lignes directrices à tous les fournisseurs de service de la navigation aérienne en république de Côte d'Ivoire en matière de transmission des messages longs sur le RSFTA.

Article 4 : Entrée en vigueur

La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment la décision n°02251/ANAC/DTA/DSNAA du 16 avril 2018 portant adoption de la première édition du guide relatif à la transmission des messages longs sur le RSFTA, codifié « RACI 5119 ».

Elle est applicable à partir de sa date de signature.



PJ : Amendement n° 1, édition 2 -, Guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission des messages longs sur le RSFTA « GUID-ANS-5119 ».

Ampliation

- FOURNISSEUR DE SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE
- GESTIONNAIRE D'AEROPORT
- COMPAGNIE AERIENNE
- AEROCLUB
- PRESTATAIRE DE SERVICES D'ASSISTANCE EN ESCALE
- DSNAA
- DSV
- SDIDN (Q-pulse et site web ANAC)



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION
CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Réf : GUID ANS 5119

**GUIDE RELATIF AUX ELEMENTS
INDICATIFS CONCERNANT LA
TRANSMISSION DES MESSAGES
LONGS SUR LE RSFTA
« GUID ANS 5119 »**

Deuxième édition— Septembre 2022

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son autorité

Administration de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire




Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission
des messages longs sur le RSFTA
« GUID ANS 5119 »

Edition 2
Date : 16/09/2022
Amendement 1
Date : 16/09/2022

PAGE DE VALIDATION

	NOM ET PRENOMS	FONCTION	VISA/DATE
REDACTION	DIARRA LAMINE	Chef Service CNS	16/09/22
	GNASSOU SANDRINE	Sous-Directrice de la Circulation Aérienne et des Télécommunications Aéronautiques	16/09/22
VALIDATION	Konan KOFFI	Président du comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile	10/11/22 Président du Comité de Travail Relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile
APPROBATION	Sinaly SILUE	Directeur Général	20.12.2022

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission des messages longs sur le RSFTA « GUID ANS 5119 »</p>	<p>Edition 2 Date : 16/09/2022 Amendement 1 Date : 16/09/2022</p>
---	--	--

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

<i>Pages</i>	<i>Edition</i>	<i>Date d'édition</i>	<i>Amendement</i>	<i>Date d'amendement</i>
i	2	16/09/2022	1	16/09/2022
ii	2	16/09/2022	1	16/09/2022
iii	2	16/09/2022	1	16/09/2022
iv	2	16/09/2022	1	16/09/2022
v	2	16/09/2022	1	16/09/2022
vi	2	16/09/2022	1	16/09/2022
vii	2	16/09/2022	1	16/09/2022
viii	2	16/09/2022	1	16/09/2022
ix	2	16/09/2022	1	16/09/2022
1-1	2	16/09/2022	1	16/09/2022
2-1	2	16/09/2022	1	16/09/2022
2-2	2	16/09/2022	1	16/09/2022



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission
des messages longs sur le RSFTA
« GUID ANS 5119 »

Edition 2
Date : 16/09/2022
Amendement 1
Date : 16/09/2022

INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS

AMENDEMENTS			
N°	Applicable le	Inscrit-le	par

RECTIFICATIFS			
N°	Applicable le	Inscrit-le	par


 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission des messages longs sur le RSFTA « GUID ANS 5119 »</p>	<p>Edition 2 Date : 16/09/2022 Amendement 1 Date : 16/09/2022</p>
---	--	---

TABLEAU DES AMENDEMENTS

Edition/ Amendement	Objet	Date - Adoption/Approbation - Entrée en vigueur - Application
Amendement 00 (Edition 01)	Création du document	16 Avril 2018 16 Avril 2018 01^{er} juin 2018
Amendement 01 (Edition 02)	<i>Cet amendement porte sur les points suivants :</i> a) <i>changement de référencement du guide (GUID-ANS-5119 en lieu et place de RACI 5119) ;</i> b) <i>changement de la présentation du guide pour la mise en conformité à la procédure de maîtrise des documents PROC-ORG-1500</i>	15 DEC. 2022 15 DEC. 2022 15 DEC. 2022




Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission
des messages longs sur le RSFTA
« GUID ANS 5119 »

Edition 2
Date : 16/09/2022
Amendement 1
Date : 16/09/2022


TABLEAU DES RECTIFICATIFS

<i>Rectificatif</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de publication</i>

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission des messages longs sur le RSFTA « GUID ANS 5119 »</p>	<p>Edition 2 Date : 16/09/2022 Amendement 1 Date : 16/09/2022</p>
--	---	---

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

N°	Titre
01	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux télécommunications aéronautiques « RACI 5004 » Volume II « Procédures de Télécommunications y compris celles qui ont le caractère de procédures pour les services de la navigation aérienne »

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission des messages longs sur le RSFTA « GUID ANS 5119 »</p>	<p>Edition 2 Date : 16/09/2022 Amendement 1 Date : 16/09/2022</p>
--	---	---

LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction/Services	Support de diffusion	
		Papier	Numérique
ANAC			
DG	Directeur Général		X
DSSC	Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité		X
DSNAA	Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodrômes		X
DTA	Direction du Transport Aérien	X	X
SDIDN	Sous-Direction de l'Informatique et de la Documentation Numérique		X
FOURNISSEURS DE SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE			
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar		X
RSC	Centre Secondaire de Sauvetage d'Abidjan		X
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique		X

P = papier

N = numérique



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission des messages longs sur le RSFTA « GUID ANS 5119 »</p>	<p>Edition 2 Date : 16/09/2022 Amendement 1 Date : 16/09/2022</p>
--	---	---

TABLE DES MATIERES

PAGE DE VALIDATION	i
LISTE DES PAGES EFFECTIVES.....	ii
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	iii
TABLEAU DES AMENDEMENTS	iv
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	v
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE.....	vi
ABREVIATIONS.....	vii
LISTE DE DIFFUSION	viii
TABLE DES MATIERES.....	ix
CHAPITRE 1 ^{er} INTRODUCTION	1-1
1.1 OBJET DU GUIDE.....	1-1
1.2 CHAMP D'APPLICATION.....	1-1
CHAPITRE 2 : ÉLÉMENTS INDICATIFS CONCERNANT LA TRANSMISSION DES MESSAGES LONGS SUR LE RSFTA.....	1-1
2.1 INTRODUCTION.....	1-1
2.2 PROCEDURE	1-1

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif aux éléments indicatifs concernant la transmission des messages longs sur le RSFTA « GUID ANS 5119 »</p>	<p>Edition 2 Date : 16/09/2022 Amendement 1 Date : 16/09/2022</p>
--	---	---

CHAPITRE 1^{er} INTRODUCTION

1.1 Objet du guide

Le présent guide a pour objet de donner aux fournisseurs de services de navigation aérienne, des orientations pour la transmission des messages longs sur le RSFTA.

1.2 Champ d'application

Ce guide s'applique à tout prestataire fournissant des services de la navigation aérienne pour l'État de Côte d'Ivoire.



CHAPITRE 2 : ÉLÉMENTS INDICATIFS CONCERNANT LA TRANSMISSION DES MESSAGES LONGS SUR LE RSFTA

2.1 Introduction

Les conditions relatives à la transmission de messages distincts sur le RSFTA lorsqu'un texte dépasse 1 800 caractères, sont indiquées dans le RACI 5004 Volume II chapitre 4 aux paragraphes 4.4.5.7 et 4.4.15.3.11.

Lorsque des messages doivent être divisés en deux ou plusieurs parties, il faudrait appliquer la procédure ci-après.

2.2 Procédure

Chaque partie de message devrait contenir la même adresse et la même origine, l'ordre de chaque partie de message étant indiqué à la dernière ligne du texte, comme suit :

(Fin du premier message) // FIN PARTIE 01 // (Fin du deuxième message) // FIN
PARTIE 02 //

... etc. ...

(Fin du dernier message) // FIN PARTIE XX/XX //

Note. — Voici des exemples de l'application de la procédure ci-dessus, pour un message en trois parties. Les renseignements relatifs à l'ordre des parties de messages sont comptés dans le nombre de caractères du texte.

a) Premier message:

(Adresse) GG ELLLYMYX (Origine) 102030 KWBCYMYX

(Texte) texte

// FIN PARTIE 01 // (Fin)

NNNN



b) Deuxième message:

(Adresse) GG ELLYMYX (Origine)

102030 KWBCYMYX

(Texte) suite du texte

// FIN PARTIE 02 //

(Fin) NNNN

c) Troisième et dernier message :

(Adresse) GG ELLYMYX (Origine)

102030 KWBCYMYX

(Texte) reste du texte

// FIN PARTIE 03/03 //

(Fin) NNNN